ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

AMICALE DE PÊCHE DE ROQUES SUR GARONNE 31120

Se déroulant le **Dimanche 12 MAI 2019** au **Ramier de ROQUES SUR GARONNE**

Je soussigné(e),

Nom :..... **Prénom :**.....

Né(e) le :.....**Ville :**.....**Département :**.....

Adresse :.....

Code postal :.....**Ville :**.....

Tél ….....**Email :**.....@.....

Pour répondre à la réglementation en vigueur, les renseignements suivants doivent être obligatoirement indiqués.
Titulaire de la pièce d' identité N° :.....
Délivrée le :.....par :.....
N° d' immatriculation de mon véhicule :.....

Déclare sur l' honneur :
- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code de commerce)
- de non participation à 2 manifestations de même nature au cours de l' année civile. (Art.R321-9 du code pénal).
- Avoir pris connaissance du règlement de l' amicale de pêche (Voir au verso) et de l' accepter.

J' ai bien été informé(e) qu' en cas d' accident survenu sur le lieu du vide-grenier, je ferai intervenir ma propre responsabilité civile.L' organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d' inscription pour des raisons liées à l' organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment , lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. Sauf appel téléphonique de la part de l' organisateur, mon emplacement est acquis.

Fait à ….....le.....
Signature précédée obligatoirement de la mention « Lu et approuvé »
Signature :

Emplacement de 5x4 m. avec possibilité de laisser le véhicule sur le stand.
Nombre d' emplacements demandés :.....X 15 Euros =.....(non remboursable)
Mode de règlement : ☐ espèce ☐ chèque (Chèque libellé à l' ordre de » Amicale de pêche de Roques »).

Fiche de réservation à déposer ou à envoyer, signée et accompagnée de votre règlement à Vide-greniers de l' Amicale de pêche – Mairie de Roques, place Jean Jaurès, 31120 Roques

Arrivée des exposants : 06 H 00

Attestation jointe au registre pour remise au Maire de la commune d' organisation

✂

COUPON A DECOUPER ET A REMETTRE A L' ORGANISATION EN ARRIVANT.

NOM :.....Prénom.....

N° d' immatriculation de mon véhicule :.....
Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE

AMICALE de PÊCHE ROQUES

LE 12 MAI 2019.

Art.1 Le vide-greniers organisé par l' **amicale de pêche de ROQUES** le 12 mai 2019 avec l' accord de la municipalité donne droit aux personnes majeures inscrites, de participer à la vente ou à l' échange, que d' objets usagés.

Art. 2 Les emplacements sont définis par les organisateurs. Ils sont de 5 mètres sur 4 mètres. Le prix de l' emplacement est fixé à 15 Euros. Un véhicule est autorisé par emplacement. **En raison des frais engagés, aucune annulation ne pourra être remboursée.**

Art. 3 l' accueil des exposants par les organisateurs se fera à partir de 06H00. Ils devront présenter le coupon de réservation (à découper en bas de la fiche d' inscription) avec leur carte d' identité à l' entrée de la manifestation.

Art.4 Il est interdit aux exposants de vendre des produits alimentaires et/ou des boissons, d' allumer un feu ou d' utiliser un barbecue. La vente d' armes blanches, armes à feu, armes neutralisées, munitions, explosifs, des matières dangereuses et tous objets immoraux est **strictement interdit sous peine d' exclusion immédiate.**

Art. 5 Toute personne physique qui tiendra un stand devra respecter la place qui lui aura été attribuée. Les mineurs exposent et vendent sous la responsabilité de leurs parents ou d' un adulte. A la fermeture de la manifestation, **le stand devra être démonté et l' emplacement nettoyé par l'exposant.**

Art. 6 Les organisateurs ne peuvent pas être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés ou de biens personnels.

Art. 7 Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter le stand sans qu' elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.